Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260827-2026_29-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 27 AOÛT 2026

Le jeudi vingt sept août de l'an deux mille vingt-six, à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean Trolimon, légalement convoqué le 21 août deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M.LE BLEIS Didier.

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Présents : Didier LE BLEIS – Karine COIC – VINOLO Jean-Jacques – Gwénaëlle GOASCOZ - Caroline CONSTANT – Riwal LE PAPE– Baptiste TANGUY - Karen TREBERN – Delphine LE BERRE - Cédric LE BLEIS – Jean-Edern AUBREE – Florence GUIZIOU – Joël COTTINIER

Absents avec procuration :
Jean-Yves LE BERRE – procuration donnée à Karine COÏC
Amaury DE SURVILLE PAPE – procuration donnée à Riwal LE PAPE
Karine COÏC a été nommée secrétaire de séance.

2026-29 ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT ET DE SES DÉLÉGATIONS

Généralement, le maire propose un ou plusieurs noms de conseillers municipaux à qui il fait confiance.

L'étroite collaboration entre le maire et ses adjoints est en effet essentielle au bon fonctionnement du conseil.

Elle est aussi une garantie d'efficacité de l'équipe municipale, au service de la commune.

En outre, la démission d'un adjoint rend caduque les délégations dont il est dépositaire.

Par conséquent, le maire doit procéder à une nouvelle attribution des compétences à son successeur. Cette démarche prend la forme d'un arrêté municipal, précisant les limites de la délégation et publié officiellement.

Après cette étape, le conseiller promu adjoint endosse son nouveau rôle, prendre connaissance des dossiers, organise éventuellement une réunion avec une commission.

Ainsi, la démission d'un adjoint a des répercussions importantes pour le conseil municipal et pour le maire, qui doit réorganiser son équipe et maintenir un cap politique pour la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260827-2026_29-DE

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Karen TREBERN, actuellement conseillère déléguée aux affaires scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions,décide de désigner Mme Karen TREBERN ,

M.Jean-Edern AUBRÉE demande si Mme TREBERN désormais 3ème adjointe conserve sa délégation aux affaires scolaires,

la réponse de Mr le maire est oui, elle prend désormais en plus celles des finances et ressources humaines,

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Didier LE BLEIS.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (Finistère)